

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2618

présenté par
M. Juvin et M. Forissier

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À l'alinéa 8, supprimer la première occurrence du mot :

« soit ».

II. – En conséquence, au même alinéa 8, supprimer les mots :

« soit insupportable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reconnaître que telle douleur est supportable ou non relève de l'analyse individuelle de chacun et emporte avec elle une grande part de subjectivité. Or, comment ne pas s'interroger sur les dangers d'une telle subjectivité quand il s'agit d'injecter in fine un produit létal ?